

## SEMAINE DE RELÂCHE

La semaine de relâche scolaire aura lieu du 5 au 9 mars.

Une foule d'activités sera offerte!

Une programmation spéciale sera envoyée par la poste  
durant le mois de février.

Gardez l'œil ouvert!

Information : 418-898-2812, poste 306





**SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE**      **PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

18 DÉCEMBRE 2017

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la caserne incendie lundi 18 DÉCEMBRE 2017, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s les membres du conseil suivants :

Madame Véronique Dionne  
Madame Ginette Côté  
Madame Sophie Sirois  
Monsieur Stéphane Dubé  
Monsieur Jean Pelletier  
Monsieur Bernard Nieri

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, conformément à la loi.

Suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par monsieur Jean Pelletier et adopté unanimement d'en accepter le contenu, tel que présenté.

## **17.12Sp.6.                    Prévisions budgétaires 2018**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2018 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figure;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Sirois que les prévisions budgétaires soumises soient approuvées.

Il est donc accepté à l'unanimité des membres du conseil, ce qui suit :

Que le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2018 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :



## DÉPENSES

Administration générale :	395 086 \$
Sécurité publique :	239 158 \$
Transport routier :	600 369 \$
Hygiène du milieu :	286 975 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire :	40 957 \$
Logement social :	1 500 \$
Loisirs et culture :	219 843 \$
Promotion et développement économique :	79 379 \$
Frais de financement (capital et intérêts) :	406 375 \$

**TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS :** **2 269 642 \$**

## AFFECTATIONS AUX DÉPENSES D'OPÉRATIONS

Surplus accumulé non affecté :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Ex-Village :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Ex-Paroisse :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Loisirs :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Petite séduction	0 \$
Réserve - Fonds de roulement :	0 \$

**TOTAL DES AFFECTATIONS :** **0 \$**

**TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION MOINS AFFECTATIONS :** **2 269 642 \$**

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS

Travaux d'amélioration-caserne incendie	10 000 \$
Remplacement-glissières de sécurité	25 000 \$
Travaux de parachèvement-parc municipal	20 000 \$
Travaux-Centre Récréatif Guy D'Amour	17 400 \$

**TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :** **72 400 \$**

**TOTAL DES DÉPENSES :** **2 342 042 \$**

Que le Conseil est autorisé à percevoir les revenus suivants devant lui permettre d'assumer l'ensemble des dépenses prévues, à savoir :



## RECETTES

### RECETTES SPÉCIFIQUES :

Compensations pour services municipaux :	464 171 \$
Autres recettes de sources diverses :	95 860 \$
Transferts de droits : 42 522 \$	
Paievements tenant lieu de taxes :	53 500 \$
Subventions et contrats :	216 401 \$
Revenus versés par la MRC (Éolien, carrières, autres) :	137 533 \$

**TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES :** **1 009 987 \$**

### RECETTES BASÉES SUR LE TAUX DE TAXATION :

Pour combler la différence entre le total des dépenses prévues et le total des recettes spécifiques :

Une taxe foncière générale de 0.9885 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2018 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte.

- l'évaluation totale imposable des immeubles de la Municipalité de L'Isle-Verte, soit sur 126 910 800 \$
- **126 910 800 \$ x 0.9885 \$/100 \$ :** **1 254 513 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0142 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2018 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie des nouveaux services d'égouts et d'aqueduc.

- **126 910 800 \$ x 0.0142 \$/100 \$ :** **18 021 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0200 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2018 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion de voirie.

- **126 910 800 \$ x 0.0200 \$/100 \$ :** **25 382 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0042 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2018 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie du coût des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout traversant la rivière Verte.

- **126 910 800 \$ x 0.0042 \$/100 \$ :** **5 330 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0227 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2018 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion incendie « camion-citerne ».

- **126 910 800 \$ x 0.0227 \$/100 \$ :** **28 809 \$**



**TOTAL DES RECETTES BASÉES SUR LA TAXATION :** **1 332 055 \$**

**TOTAL DES RECETTES (A+B) :** **2 342 042 \$**

Que le conseil municipal accorde un escompte au taux de 3 % sur tout compte de taxes annuel acquitté, en entier, dans les dix (10) jours de la date de son envoi, et ce, prévalant également, pour un compte complémentaire portant au rôle une nouvelle construction.

Que le conseil municipal établisse à 10 % le taux d'intérêt pour les taxes dues à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2018 auquel s'ajoute une pénalité au taux de 5 %.

Que le conseil municipal établisse à 15 % le taux d'intérêt pour tous les autres types de comptes dus à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2018.

Que le conseil municipal fixe les modalités de paiement suivantes pour le paiement des taxes foncières et tarifs municipaux de l'exercice financier 2018 :

Lorsque le montant total des taxes foncières et des tarifs municipaux est égal ou supérieur à 300,00 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique, en deux, en trois, en quatre, en cinq, ou en six versements égaux.

Que le conseil municipal établisse les échéances de paiements de la façon suivante :

Le versement unique ou le premier versement du total de toutes les taxes municipales (y compris les tarifs) doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement, le quatrième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le troisième versement. Le cinquième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le quatrième versement. Le sixième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le cinquième versement.

Que le conseil municipal permette à ce que les modalités et échéances de paiements, ci-haut mentionnées s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales et tarifs pouvant être imposés suite à une correction du rôle d'évaluation.

Que le conseil municipal décrète que suite à un versement non effectué dans le délai prescrit, seul le montant du versement échu est exigible immédiatement.

**17.12Sp.7. Tarifications des services municipaux pour l'année financière 2018**



## MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

### RÈGLEMENT 2018 - 157

#### **TARIFICATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018**

ATTENDU QUE le conseil municipal de L'Isle-Verte a adopté ses prévisions budgétaires relatives à l'année 2018, le 18 décembre 2017;

ATTENDU QUE le coût des divers services municipaux, imposé sur la base de tarification, doit être ajusté afin de tenir compte des nouvelles réalités budgétaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 11 décembre 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été soumis à la séance régulière du conseil municipal, le 11 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que le règlement suivant soit adopté:

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

#### **ARTICLE 2 - Tarification du service d'aqueduc municipal**

Le présent règlement vient modifier le règlement 2017-148 de la façon suivante :

L'article 2 devient le suivant :

- 1) À son article 4 (référence, règlement 2000-5), « Le tarif annuel de base, pour l'année **2018**, est fixé à **110.08 \$** »
- 2) À son article 6 (référence, règlement 2000-5), « Un immeuble situé hors du périmètre d'urbanisation et desservi par le réseau d'aqueduc municipal se verra imposé le tarif suivant pour **2018** :
  - Gouvernement du Canada, Maison de la Faune, un tarif de **582.05 \$** ».
- 3) À son article 7 (référence, règlement 2000-5), « La facturation des tarifs de fonctionnement du service d'aqueduc municipal est incluse dans le compte annuel des taxes municipales dont les échéances de paiement et les taux d'intérêt sont ceux décrétés dans la résolution 17.12Sp.6. régissant les comptes de taxes annuelles.



- 4) La Société Inter-Rives de L'Île Verte se voit imposer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les frais reliés à la livraison d'eau potable, provenant du réseau d'aqueduc municipal de L'Isle-Verte, aux fins de remplir ses réservoirs situés au quai de L'Isle-Verte (billetterie). Les frais exigés sont calculés sur une base horaire de **130.75 \$** (incluant l'usage du camion-citerne, du service des incendies, ainsi que d'un opérateur). Advenant qu'un deuxième employé soit nécessaire, il y aura ajout d'une somme de **19.91 \$** l'heure.

### **ARTICLE 3 - Tarification du service d'assainissement des eaux usées (opérations)**

Le présent règlement vient modifier le règlement 2017-148 de la façon suivante :

L'article 3 devient le suivant :

- 1) À son article 4 (référence, règlement 2000-6), « Le tarif annuel de base, pour l'année **2018** est fixé à **103.99 \$** »
- 2) À son article 5 (référence, règlement 2000-6), « La facturation des tarifs de fonctionnement du service d'égout municipal est incluse dans le compte annuel des taxes municipales dont les échéances de paiement et les taux d'intérêt sont ceux décrétés dans la résolution 17.12Sp.6. régissant les comptes de taxes annuelles ».

### **ARTICLE 4 - Tarification du service de remboursement de la dette relative au règlement 287**

Le présent règlement vient modifier le règlement 2017-148 de la façon suivante :

L'article 4 devient le suivant :

- 1) À son article 1 (référence, règlement 2000-7), « En référence au règlement numéro 287, il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme relative à l'assainissement des eaux municipales est de **105.97 \$** (couvrant la portion de dette, capital et intérêts, échéant en **2018**). Toutes catégories d'immeubles imposables ou assujetties à un mode de compensation, desservis par le nouveau réseau d'égout municipal, sont donc assujetties à cette tarification dont la valeur d'application varie en fonction du nombre d'unités auxquelles la vocation d'un immeuble est associée. »
- 2) À son article 2 (référence, règlement 2000-7), « En référence au règlement numéro 287, il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme relative à la réfection du réseau d'égout pluvial et du réseau d'aqueduc municipal est de **170.71 \$** (couvrant la portion de dette, capital et intérêts, échéant en **2018**). Toutes catégories d'immeubles imposables ou assujetties à un mode de compensation, situés sur le territoire de la municipalité, sont donc assujetties à cette tarification dont la valeur d'application varie en fonction du nombre d'unités auxquelles la vocation d'un immeuble est associée. »



## **ARTICLE 5 - Tarification du service de remboursement de la dette relative au règlement 2009-87**

Le présent règlement vient modifier le règlement 2017-148 de la façon suivante :

L'article 5 devient le suivant :

En référence au règlement numéro 2009-87, il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme relative à la réfection des réseaux d'égouts et d'aqueduc municipaux (phase 2) sera réparti de la façon suivante : 67.68 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, pour l'année 2018, ce tarif annuel de base est de 111.96 \$, 12.32 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le nouveau réseau d'égout sanitaire (secteur Ouest de la municipalité), ce tarif annuel de base est de 108.40 \$.

## **ARTICLE 6 - Tarification du service de remboursement de la dette relative au règlement 2012-112**

Le présent règlement vient modifier le règlement 2017-148 de la façon suivante :

L'article 6 devient le suivant :

En référence au règlement 2012-112, il est établi que la valeur du tarif annuel de base pour le remboursement de la dette à long terme, relative aux travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc dans la rivière Verte, sera répartie de la façon suivante : 40 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal, pour l'année 2018, ce tarif annuel de base est de 18.50 \$ et 40 % des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les intérêts, sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout sanitaire, pour l'année 2018, ce tarif annuel de base est de 19.07 \$.

## **ARTICLE 7 - Tarification en matière d'enlèvement des ordures ménagères et de récupération**

Le présent règlement vient modifier le règlement 2017-48 de la façon suivante :

L'article 7 devient le suivant :

### **A. USAGERS ORDINAIRES**

Le tarif général pour tout logement où l'on tient feu et lieu non compris dans l'énumération faite au paragraphe b) du présent article est de 163.74 \$.

### **B. USAGERS SPÉCIAUX**

Pour tout établissement servant exclusivement à des fins commerciales, professionnelles, industrielles, institutionnelles ou récréatives, seul le tarif prévu au présent paragraphe s'applique :



- B.1. Maisons d'hébergement de 4 chambres et plus dont les activités sont saisonnières (Gîte du passant, gîte du voyageur ou foyer d'accueil) : **81.87 \$**
- B.2. Maisons d'hébergement de 4 chambres et plus dont les activités sont annuelles (Gîte du passant, gîte du voyageur ou foyer d'accueil) : **163.74 \$**
- B.3 Bureaux de poste : **372.53 \$**
- B.4. Garages d'entreprises effectuant des travaux de terrassement et/ou autres travaux mécanisés, industries de transformation : **327.49 \$**
- B.5. Hôtels, auberges ou maisons de chambres, motels : **442.12 \$**
- B.6. Station de service, centres de jardinage ou d'horticulture, entrepôt d'engrais, entrepôt de produits pétroliers, industrie d'outillage, garages de compagnie de transport, filature : **442.12 \$**
- B.7. Résidence pour personnes âgées avec services communautaires :
  - Pour chaque logement de 3 ½ pièces : **56.22 \$**
  - Pour chaque logement de 2 ½ pièces : **36.68 \$**
  - Pour chaque logement de 1 ½ pièce : **17.11 \$**
- B.8. Restaurants, salles à manger ou établissement similaires : **677.91 \$**
- B.9. Épicerie et dépanneurs avec boucherie, boulangeries \*(non artisanale), magasins de meubles, menuiserie, entreprises de distribution, institution financière et entreprises de services de 5 employés et plus : **540.95 \$**
- B.10. Fermes, tourbières, érablières, clubs de motoneige, couvoirs, bijouteries, cordonneries, salles de quilles, bureaux de médecin, de notaire ou tout autre professionnel du même genre, studios de photographie, salons funéraires, cantines, pâtisserie\*(artisanale), entrepreneurs électricien, commerces d'électronique, ateliers de carrosseries, commerces de coiffure, salons d'esthétique, de bronzage ou établissements similaires, bureaux d'assurance, poissonneries et entrepôts servant au commerce des poissons et fruits de mer et pour tout autre établissement commercial ou professionnel non mentionné au présent paragraphe : **163.74 \$**

\*Pâtisserie artisanale fait référence à un type d'entreprise familiale dont l'exploitation est réalisée uniquement par les propriétaires et située à l'intérieur du domicile de l'exploitant. »

- 1) Pour toute unité de logement qui n'est habitée habituellement que de façon saisonnière, la compensation exigée est fixée à la moitié du tarif établi à l'article 7-A : **81.87 \$.**

## **ARTICLE 8 - Perception des tarifs**

Aux fins de la perception, tous les tarifs, ci-haut mentionnés, sont assimilés à la taxe foncière imposée sur l'immeuble à l'égard duquel ils sont exigibles.



## **ARTICLE 9 - Application**

L'ensemble des tarifs imposés par le présent règlement s'applique à tous les immeubles imposables, quelle que soit leur vocation, et qu'il soit occupé ou non.

## **ARTICLE 10 - Amendement**

Le présent règlement modifie à toutes fins que de droits, tous règlements ou résolutions concernant les tarifications afférentes aux services municipaux ayant été adoptées antérieurement.

## **ARTICLE 11 - Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.  
Adopté le 18 décembre 2017.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

### **17.12Sp.8. Programme triennal des dépenses en immobilisations**

Il est proposé par monsieur Bernard Nieri que la Municipalité de L'Isle-Verte adopte le programme de dépenses en immobilisations suivant pour les exercices financiers 2018-2019-2020.

Le présent programme triennal est donc accepté à l'unanimité des membres du conseil, et se lit comme suit :

#### ***Projet 18-01 : Travaux de mise aux normes de l'eau potable***

**Coût estimé :** 3 251 636 \$

Années de réalisation : ces travaux majeurs sont à prévoir pour les années 2018 et 2019.

Sources probables de financement : emprunt à long terme, subventions gouvernementales et contribution du Ministère des Transports du Québec.

#### ***Projet 18-02 : Travaux d'asphaltage - Phases prévues au plan d'intervention en infrastructures routières locales (Coteau-de-Tuf et Montée des Coteaux)***

**Coût estimé :** 433 905 \$

Année de réalisation : 2018.

Sources probables de financement : subvention gouvernementale et emprunt à long terme.



## ***Projet 18-03 : Travaux d'asphaltage - rue Béland***

**Coût estimé :** 165 080 \$  
Année de réalisation : 2018.  
Sources probables de financement : emprunt à long terme.

## ***Projet 18-04 : Projet de développement domiciliaire - Doris Dickner***

**Coût estimé :** 210 000 \$  
Années de réalisation : 2018 et 2020.  
Sources probables de financement : emprunt à long terme et recettes de taxes.

## ***Projet 18-05 : Travaux d'agrandissement à la Villa Rose des Vents***

**Coût estimé (participation) :** 146 000 \$  
Année de réalisation : suite au processus de vente pour taxes, cette démolition est prévue pour 2019.  
Source probable de financement : emprunt à long terme.

## ***Projet 18-06 : Affichage le long de l'autoroute 20***

**Coût estimé (participation) :** 5 000 \$  
Année de réalisation : 2018.  
Source probable de financement : recettes de taxes.

## ***Projet 18-07 : Travaux d'amélioration à la caserne incendie***

**Coût estimé :** 10 000 \$  
Année de réalisation : 2018.  
Source probable de financement : recettes de taxes.

## ***Projet 18-08 : Remplacement de la rétrocaveuse***

**Coût estimé :** 140 000 \$  
Année de réalisation : 2019.  
Source probable de financement : emprunt à long terme.

## ***Projet 18-09 : Remplacement de glissières de sécurité***

**Coût estimé :** 25 000 \$  
Année de réalisation : 2018.  
Source probable de financement : recettes de taxes.

## ***Projet 18-10 : Travaux de pavage - extrémité Ouest de la rue Talbot***

**Coût estimé :** 10 000 \$  
Année de réalisation : 2018.  
Source probable de financement : subvention gouvernementale.



## ***Projet 18-11 : Développement du projet « Image de marque »***

**Coût estimé :** 350 000 \$  
Année de réalisation : 2019.  
Sources probables de financement : emprunt à long terme et subvention gouvernementale.

## ***Projet 18-12 : Projet Éco-Quartier***

**Coût estimé :** à définir  
Année de réalisation : Projet en développement.  
Source probable de financement : à définir.

## ***Projet 18-13 : Remplacement - camion de voirie***

**Coût estimé :** 75 000 \$  
Année de réalisation : 2018.  
Source probable de financement : emprunt à long terme de type location achat.

## ***Projet 18-14 : Remplacement des bandes de patinoire***

**Coût estimé :** 50 000 \$  
Année de réalisation : 2019.  
Sources probables de financement : souscriptions, taxation et subvention gouvernementale.

## ***Projet 18-15 : Remplacement de l'éclairage du terrain de balle***

**Coût estimé :** 50 000 \$  
Année de réalisation : 2019.  
Sources probables de financement : subvention gouvernementale et souscription populaire.

## ***Projet 18-16 : Travaux d'agrandissement du garage municipal***

**Coût estimé :** 200 000 \$  
Années de réalisation : 2019.  
Sources probables de financement : emprunt à long terme.

## ***Projet 18-17 : Achat de compteur d'eau pour les ICI***

**Coût estimé :** 30 000 \$  
Années de réalisation : 2019-2020.  
Source probable de financement : recettes de taxes.

## ***Projet 18-18 : Travaux d'isolation de l'entretoit à la caserne incendie***

**Coût estimé :** 3 000 \$  
Année de réalisation : 2019.  
Source probable de financement : recettes de taxes.



**Projet 18-19 : Remplacement du véhicule Mazda**

Coût estimé : 25 000 \$

Année de réalisation : 2019.

Source probable de financement : emprunt à long terme de type location achat.

**Projet 18-20 : Travaux d'amélioration au Centre Récréatif Guy D'Amour**

Coût estimé : 10 000 \$

Année de réalisation : 2018.

Source probable de financement : recettes de taxes.

**Projet 18-21 : Remplacement de chaises de réunion**

Coût estimé : 4 000 \$

Année de réalisation : 2018.

Source probable de financement : recettes de taxes.

**Projet 18-22 : Remplacement de tables de réceptions**

Coût estimé : 6 800 \$

Années de réalisation : 2018-2019.

Source probable de financement : recettes de taxes.

**Projet 18-23 : Travaux d'achèvement du parc municipal**

Coût estimé : 20 000 \$

Année de réalisation : 2018.

Source probable de financement : recettes de taxes.

**17.12Sp.9. Levée de la séance**

À 21 h 05, il est proposé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit levée.

**Prochaine séance publique :**

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 13 février 2018, à 20 heures, à la caserne incendie.**



## DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

### Dates de tombée pour les deux prochains mois :

FÉVRIER : 16 FÉVRIER 2018

MARS : 16 MARS 2018



Par courriel : [katiatalbot@lisle-verte.ca](mailto:katiatalbot@lisle-verte.ca)

**N.B.** Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.

Suite à la dernière séance publique de janvier, la population a suggéré que chaque membre du conseil fasse connaître leur motivation principale à remplir un mandat de 4 ans au sein de la Municipalité de L'Isle-Verte.





## UN MOT DE QUELQUES CONSEILLERS....

J'ai toujours été intéressée par la politique, je savais que c'était le bon moment pour moi en 2017 de poser ma candidature. Je voulais relever ce défi qui va m'apporter de nouvelles connaissances et par le fait même, me donner de l'expérience. Tous ceux qui me connaissent ne seront pas surpris que ce soit le côté économique et touristique qui m'intéresse. Notre municipalité compte plusieurs commerces et entreprises qui sont florissants. Ils sont un atout pour trouver de l'emploi, il est de notre devoir d'attirer les nouvelles familles et conserver celles déjà établies. **Véronique Dionne, poste 1**

On m'avait déjà sollicité il y a 4 ans pour devenir conseillère. À ce moment, j'ai refusé parce que mes activités professionnelles me demandaient pas mal de temps et malgré le fait que j'étais contente qu'on ait pensé à moi, je ne me sentais pas capable d'exercer cette fonction convenablement. On est revenue me voir cette année. Je n'ai pas plus de temps libre, mais ayant à coeur l'avancement de ma municipalité, j'ai décidé de m'impliquer. Prendre part de façon positive aux discussions qui mènent aux meilleures décisions pour l'ensemble de la population est mon objectif. **Ginette Côté, poste 2**

Bonjour, je me présente Sophie Sirois, conseillère au siège #3, profession : adjointe administrative, Je suis arrivée à L'Isle-Verte en 2014, par la suite c'est en avril 2015 que j'ai commencé à m'impliquer dans la municipalité en acceptant le poste de présidente de la CDET de L'Isle-Verte. J'ai travaillé avec passion pendant ce mandat de 2 ans pour faire rayonner le secteur économique de notre belle municipalité, en instaurant entre autres le programme d'achat local, « Si C'est L'Isle-Verte, J'achète! ». Mon mandat s'est terminé en avril 2017 et j'ai choisi de ne pas le renouveler pour m'impliquer au niveau municipal, au centre des grandes décisions. Je ne suis toutefois pas novice comme conseillère, j'en suis à mon 3<sup>e</sup> mandat dans ce domaine. J'ai occupé ce poste dans d'autres municipalités au Témiscouata et au Kamouraska, c'est pourquoi je suis maintenant fière de mettre au profit de ma municipalité mon expérience pour faire avancer les nombreux projets qui sont sur la table, que se soit au niveau économique ou touristique. **Sophie Sirois, poste 3**

Bonjour, je m'appelle Jean Pelletier et je suis conseiller au siège #5. Je suis un entrepreneur de 51 ans, père de 3 enfants et originaire de L'Isle-Verte. Ce mandat en tant que conseiller est mon 2<sup>e</sup> à ce jour et je crois que mon expérience sera profitable aux citoyens de la municipalité. J'ai décidé de m'impliquer dans l'administration municipale afin de faire avancer les dossiers en toute transparence et de façon efficace. Je serai disponible et présent pour écouter les citoyens en lien avec les dossiers d'administration, de voirie et d'agriculture, ce qui constitue le noyau de mes compétences et connaissances; mais aussi pour tout ce qui touche la famille et les conditions de vie dans notre beau village, car le bien-être de mes pairs est une priorité qui me rejoint. **Jean Pelletier, poste 5**



## DE L'ÉPERLAN À 2 700 \$ LA DOUZAINÉ!

Seriez-vous prêts à déboursé 2 700 \$ pour acheter une douzaine d'éperlans? Je me doute un peu de la réponse. Et pourtant, c'est ce que vous devrez payer si vous êtes condamné devant un tribunal pour avoir vendu ou acheté de l'éperlan arc-en-ciel provenant d'un pêcheur sportif... bien que le terme « pêcheur sportif » ne soit pas très approprié dans le cas d'une personne qui vend le produit de sa pêche alors qu'il est interdit de le faire.

L'article 70 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* se lit comme suit : « Nul ne peut vendre ou acheter du poisson d'une espèce dont la vente est interdite par règlement ». La liste des poissons interdits à la vente est inscrite dans le *Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons* et l'éperlan arc-en-ciel provenant d'une pêche sportive en fait partie.

Pour une première infraction, l'amende minimale prévue pour une personne reconnue coupable de vente ou d'achat d'éperlans arc-en-ciel provenant d'une pêche sportive est de 1 825 \$, à cela s'ajoutent des frais de 456 \$ et un montant de 456 \$ de contribution pour le CAVAC, soit un total de 2 743 \$. Ça commence à faire cher la bouchée n'est-ce pas?

La population d'éperlans arc-en-ciel du sud de l'estuaire du Saint-Laurent possède depuis plusieurs années le statut d'espèce vulnérable en vertu de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables du Québec*.

Afin de rétablir la situation, plusieurs actions ont été mises en place. Ainsi, toute pêche commerciale a été interdite et la limite quotidienne de capture par la pêche récréative a été diminuée de moitié, passant de 120 à 60.



Si vous achetez des éperlans capturés par des pêcheurs sportifs, vous contribuez à l'augmentation de la pression de pêche sur une espèce vulnérable et vous encouragez les braconniers à capturer des surplus. Sans acheteurs, il n'y a pas de vendeurs.

Les pêcheurs-vendeurs qui liront cet article doivent comprendre que l'amende minimale s'applique pour chaque vente. Donc, si vous vendez un quota de 60 éperlans à 5 personnes différentes (12 éperlans par personne), l'amende minimale serait de 13 715 \$ (5 X 2 743 \$).

La pêche à l'éperlan, comme celle qui se pratique sur la rivière Verte à L'Isle-Verte et dans la rivière du Loup à Rivière-du-Loup, est une activité fort agréable et pas trop dispendieuse, si elle est pratiquée en respectant les règles. L'année dernière, il y avait environ 70 cabanes de pêche sur la rivière Verte et, certaines journées, plus de 120 pêcheurs étaient sur place.

En respectant les quotas d'éperlans et en évitant d'en faire le commerce, les pêcheurs contribuent à limiter le risque que la situation de l'espèce se dégrade et que des mesures de protection supplémentaires soient mises en place.



## COMMENCEZ L'ANNÉE DU BON PIED!

Vous avez pris les résolutions de **bien manger** et de **bouger plus**? Vous aurez ainsi toute l'énergie nécessaire pour mener un mode de vie sain et actif, en plus de contribuer à **réduire le risque de certaines maladies**, telles que le diabète ou les maladies cardiovasculaires.

Toutefois, tenir ses résolutions du Nouvel An est souvent plus difficile que de les prendre.

Les conseils suivants peuvent vous aider à manger plus sainement :

- Lisez les étiquettes alimentaires pour comparer et choisir des aliments plus sains lorsque vous faites vos achats. Le tableau de la valeur nutritive et le pourcentage de la valeur quotidienne peuvent vous aider à faire de meilleurs choix.
- Limitez votre consommation d'aliments et de boissons riches en calories, matières grasses, sucre et sodium.
- Préférez l'eau à toute autre boisson et limitez les boissons sucrées, y compris le jus.

Faites place à plus d'activités physiques. Être physiquement actif ne veut pas dire courir le marathon. Monter l'escalier, ramasser les feuilles, promener votre chien, chaque geste compte.

Direction des communications et des affaires publiques  
Santé Canada / Agence de la santé publique du Canada - région du Québec

## P'TIT BOTTIN DE L'ISLE-VERTE 2018

La toute nouvelle édition 2018 est maintenant disponible sur demande au bureau municipal. La Municipalité vous offre cet outil fort pratique dans la recherche d'information. À noter qu'il est aussi possible de consulter le document sur notre site Internet.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à joindre l'équipe municipale, qui se fera un plaisir de répondre à vos interrogations.

418-898-2812, poste 300  
[www.municipalite.lisle-verte.qc.ca](http://www.municipalite.lisle-verte.qc.ca)





## OFFRE D'EMPLOI

RESPONSABLE DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL  
Pour L'Isle-Verte automne 2018

Le Bureau coordonnateur du CPE de Rivière-du-Loup est à la recherche d'une personne intéressée à ouvrir un service de garde en milieu familial reconnu à L'Isle-Verte.

### **Cette personne doit être en mesure :**

- D'accueillir jusqu'à 6 enfants de 0-5ans dans sa résidence
- D'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants
- D'offrir des activités s'adressant aux enfants favorisant leur développement global
- Démontrer des aptitudes à créer une relation chaleureuse avec les enfants et à collaborer avec les parents
- D'offrir aux enfants un repas et des collations respectant le guide alimentaire canadien
- Faire la gestion administrative du service de garde
- Travailler en collaboration et sous la supervision du bureau coordonnateur du CPE de Rivière-du-Loup

### **Conditions :**

- Être âgée de 18 ans et plus et avoir une résidence adaptée pour accueillir des enfants
- Être titulaire d'un cours de base en secourisme adapté aux enfants et traitant allergies sévères
- Être titulaire d'un cours de base de 45 heures de responsable de garde en milieu familial (peut être suivi à distance) ou cours collégial en éducation à l'enfance ou combinaison d'expérience et de formation
- Démontrer qu'elle et les personnes vivant avec elles n'ont pas d'antécédents
- Fournir un certificat médical attestant d'une bonne santé

### **Autres informations :**

Les responsables de garde en milieu familial reconnues sont des travailleuses autonomes avec statut particulier. Elles doivent rencontrer les exigences de la réglementation tout en ayant des avantages financiers intéressants. Référence d'enfants et soutien du BC.

Si vous êtes intéressé ou avez besoin de plus de renseignements,

Contactez : Thérèse Dubé au 418-862-7553, poste 103

Bureau coordonnateur CPE de Rivière-du-Loup de 8 h à 16 h, lundi au jeudi.



## HORAIRE RÉGULIER POUR LA PATINOIRE 2018



Dimanche	10 h à 13 h	Patinage libre
	13 h à 16 h	Hockey libre
	16 h à 19 h	Patinage libre
Lundi	Patinoire fermée	
Mardi et mercredi	15 h 15 à 18 h 30	Hockey libre
	18 h 30 à 21 h	Patinage libre
Jeudi	15 h 15 à 18 h 30	Patinage libre
	18 h 30 à 21 h	Hockey libre
Vendredi	15 h 15 à 17 h	Patinage libre
	17 h à 18 h 30	Hockey libre
	18 h 30 à 22 h	Patinage libre
Samedi	9 h à 11 h	Cours (sur inscription)
	11 h à 15 h	Patinage libre
	15 h à 18 h	Hockey libre
	18 h à 20 h	Patinage libre
	20 h à 22 h	Hockey libre

Notez que l'horaire peut varier selon les conditions météorologiques.  
Centre récréatif Guy D'Amour : 418-898-2812, poste 307



**L'ATELIER DE L'ISLE-VERTE**, 3 rue du Verger L'Isle-Verte, Qc. Courriel : [latelierdelisleverte@hotmail.com](mailto:latelierdelisleverte@hotmail.com)  
Site web : <http://www.latelierdelisleverte.com>, Facebook : L'Atelier de L'Isle-Verte, Tél. : **418-898-3253**

Steve Michaud est propriétaire de L'Atelier de L'Isle-Verte, spécialisé dans la fabrication d'armoires de cuisine, de vanités de salles de bain ainsi que de meubles sur mesure. Il est originaire de Pohénégamook et a fait ses études en menuiserie et construction à Rivière-du-Loup. Il demeure à L'Isle-Verte depuis 24 ans avec sa conjointe Julie Lauzier qui assure la tenue de livres de l'entreprise. Ils sont parents de Brenda, 22 ans, Samuel, 17 ans et Marc-Antoine, 16 ans. Steve offre un service personnalisé et chaque nouveau projet est une occasion en or de relever le défi de satisfaire sa clientèle. Son souci du détail et de la finition sauront répondre aux plus grandes exigences de qualité. Il aime que ses clients participent à l'évolution de leur projet. Il consacre 70 à 80 heures de travail par semaine pour répondre le mieux possibles à ses clients, qui proviennent principalement des MRC de Rivière-du-Loup et des Basques.

Steve tient à ce que les cuisines et meubles commandés reflètent le style et la personnalité de ses clients, c'est pourquoi il leur offre les services d'une décoratrice. L'expertise et les conseils de l'ébéniste aideront ses clients à créer un aménagement fonctionnel et ergonomique qui s'intégrera harmonieusement à leur décor. Dans la cuisine, on cherchera à augmenter l'espace de travail par différents moyens comme la création d'un îlot, le déplacement de l'évier, l'agrandissement du comptoir par exemple, tout en respectant le budget prévu. Pour la salle de bain, il y a place pour la créativité. Steve crée des vanités avec des éviers magnifiques en bois naturel et époxy. Pour la maison, il fabrique des meubles sur mesure, indémodables, traditionnels ou contemporains, pour la ville ou la campagne.

Steve privilégie les projets écoconçus afin de minimiser l'empreinte écologique de sa production. Il rénove les meubles anciens, fait du décapage et de la finition avec des produits écologiques. Il vous invite à donner une nouvelle apparence à vos meubles défraîchis. Soumettez-lui des photos et il vous fera parvenir un devis.



**Steve et quelques-unes de ses nombreuses créations.** Voir plus sur sa page Facebook.

**La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite une longue vie à L'atelier de L'Isle-Verte!** Article rédigé par Lise Pelletier. Photo 1: Lise Pelletier, Photos 2 et 3 : Steve Michaud



## TROISIÈME ÉDITION DU PROGRAMME D'ACHAT LOCAL À L'ISLE-VERTE

Dans le but de valider l'intérêt des commerces de L'Isle-Verte de voir une réédition du programme d'achat local, la CDET a effectué un sondage électronique auprès de ses membres en décembre 2017. Sur les 42 répondants, plus de 80 % ont mentionné leur intérêt à voir la tenue d'une troisième édition en 2018.

Dans la foulée de ses résultats, la CDET a tenu une rencontre de travail le 17 janvier dernier. Lors de cette rencontre, plusieurs modifications au déroulement du programme ont été suggérées, notamment :

- Déroulement du programme sur une base annuelle (et non seulement estivale);
- Un tirage par mois (argent, certificat-cadeau);
- Tirage d'un prix d'importance lors de l'AGA annuelle de la CDET;
- Promotion des commerces participants par la confection et la diffusion d'un calendrier.

Toutefois, avant de débiter de façon formelle le travail de planification de cette prochaine édition, la CDET désire obtenir une implication solide de la part des entreprises du milieu.

C'est pourquoi nous vous invitons à assister à une rencontre des entreprises qui aura lieu à **L'Isle-Verte le 22 février prochain à 19 h à la salle communautaire de l'école Moisson-d'Arts.**

En espérant votre présence en grand nombre,

Gérald Dionne, agent de développement rural  
Pour la Corporation de Développement Économique et Touristique de L'Isle-Verte



## LA FRIPERIE DU NORDET VOUS INFORME

En ces temps de réjouissance de la Nouvelle Année, la Friperie du Nodet tient à souhaiter à toute la population de L'Isle-Verte et de la région une année prospère et remplie de belles nouvelles et d'heureux succès.

Venez rencontrer notre équipe de généreuses bénévoles et scruter nos comptoirs de présentation; **vous y ferez d'heureuses découvertes.** Les articles offerts sont choisis avec minutie, sont propres et en bon état. À noter que la Friperie est enregistrée sous le nom de CENTRE DE RÉCUPÉRATION DE L'ISLE-VERTE et, à ce titre, elle existe pour tout le monde, de toutes catégories. Elle jouit d'une excellente réputation qui est en train de se répandre bien au-delà de notre région.

Nous devons ce beau succès à tous ceux et celles qui s'en sont occupés depuis sa fondation. GROS MERCI! On ne reconnaît jamais assez la valeur du travail de ces personnes bénévoles et on ne les remerciera jamais assez.

Le personnel de la Friperie invite toute personne désireuse de participer à cette merveilleuse expérience en y consacrant quelques heures par semaine à se présenter au local de la Friperie, aux heures d'ouverture, pour rencontrer Mme Ginette Pelletier. Elle vous y sera accueillera avec joie et enthousiasme.

Le CENTRE DE RÉCUPÉRATION DE L'ISLE-VERTE peut compter sur un nouveau conseil d'administration composé de mesdames Régente Thériault, Jeannine Labrie, Amélie Bureau, Lorette Hamel et de monsieur Maurice Dumas. Il envisage de prendre de l'expansion dans les années à venir.



### FRIPERIE DU NORDET

Surveillez les prochains spéciaux!

Durant tout le mois de février, procurez-vous la vaisselle sélectionnée à un prix plus qu'avantageux. Faites-vite!

Information : 418-898-2812, poste 308



## CONCOURS : UN LOGO POUR VOTRE FRIPERIE!!

C'est avec enthousiasme que le conseil d'administration du Centre de récupération de L'Isle-Verte sollicite votre participation dans la réalisation d'un logo pour La Friperie du Nordet.

Voici les critères qui devront vous inspirer dans votre travail de conception.

- ♦ Le nom de l'entreprise, « *LA FRIPERIE DU NORDET* » doit apparaître sur le logo.
- ♦ L'aspect graphique du logo doit évoquer le fait que la préoccupation principale de la friperie est la lutte contre le gaspillage par le recyclage.

Vous êtes invités à transmettre vos propositions **d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2018** à la Friperie :

**143, rue Saint-Jean-Baptiste**  
**L'Isle-Verte (Québec) G0L 1k0**  
Avec la mention « **CONCOURS** »

Le gagnant se méritera un bon d'achat de 25 \$ à la Friperie. Son nom sera dévoilé lors de l'Assemblée générale Annuelle du Centre de récupération de L'Isle-Verte, qui se tiendra au cours du mois de mai 2018 au à la salle communautaire de L'Isle-Verte, dans le cadre d'un 5@7 festif.

Bon succès à tous les participants.

Information : 418-898-2812, poste 306 ou 308

## SOIRÉE DE LECTURES COQUINES

Eh oui, vous avez bien lu! Une soirée de lectures coquines aura lieu à votre bibliothèque municipale le vendredi 9 février, juste à temps pour la St-Valentin! Au programme : lecture de passages de romans érotiques avec comme animateur M. Sylvain Dionne, dégustation de porto et chocolat et quelques surprises! Gracieuseté de la boutique Érotika! Venez seul ou en couple, activité réservée aux 18 ans et plus.



Les inscriptions sont obligatoires et un nombre minimal de participants est nécessaire.

**Inscription** : 5 \$ par personne, au plus tard le 1<sup>er</sup> février  
418-898-2812, poste 306 ou 309  
rosaliedemers@lisle-verte.ca



## BIENVENUE AUX BÉBÉS DE 2017!

Au courant de la dernière année, nous avons eu le plaisir de recevoir des photos des nouveaux poupons de L'Isle-Verte. Nous souhaitons la bienvenue à Mégan, Maverick, Logan, Félix, Élaina, Ludovic et Miraly et félicitations aux parents!

Afin de souligner leur arrivée, un prix spécial a été tiré et le grand gagnant est la famille Lafrance, parents de Logan. Ils se sont mérité une carte-cadeau en plus du cadeau de bienvenue des nouveau-nés.



## Avis aux futurs parents

Vous voulez que votre nouveau poupon fasse partie des bébés de l'année 2018 et puisse profiter d'un cadeau de bienvenue? Rien de plus simple!

Envoyez-nous une photo avec son nom, le nom des parents et sa date de naissance. Vous pouvez le faire par la poste (141, rue St-Jean-Baptiste), par courriel ([rosaliedemers@lisle-verte.ca](mailto:rosaliedemers@lisle-verte.ca)) ou par Facebook (Municipalité de L'Isle-Verte).

N'hésitez pas à nous partager la bonne nouvelle!  
Information : 418-898-2812, poste 306

## Une naissance un livre

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à sa bibliothèque publique et recevez une trousse de bébé-lecteur.



une naissance  
**un LIVRE**

## OFFREZ À VOTRE ENFANT LE PLUS BEAU DES CADEAUX : LE GOÛT DES LIVRES ET DE LA LECTURE!

Même avant de parler ou de lire, les bébés aiment beaucoup les livres. Ils adorent tourner les pages, les toucher, les mordiller et s'émerveiller devant les images. La lecture a de nombreux effets bénéfiques pour votre enfant : elle leur permet d'apprendre à écouter et à parler, elle les prépare à reconnaître les mots écrits,

elle les reconforte et les fait rire. Cette expérience aide votre tout-petit à se développer positivement. En tant que parent, la lecture vous aide à mieux connaître votre enfant. En le connaissant mieux, vous vous sentirez plus compétent pour répondre à sa soif de connaissances et à son besoin d'attention.



## L'ÉVEIL À LA LECTURE, UNE MISSION QUI NOUS TIENT À COEUR!

Depuis quelques années, l'école Moisson-d'Arts s'est donné comme défi de promouvoir la lecture de différentes façons. Le projet Lire et faire Lire en est un exemple. Des personnes retraitées agissent comme bénévoles en allant chaque semaine faire la lecture aux petits de la maternelle 4 ans et du préscolaire 5 ans.

Pour donner le goût de la lecture, il faut des livres intéressants.

**Nous voulons donc souligner l'implication généreuse du Comité culturel de L'Isle-Verte pour le don de 500\$ qui a permis de renouveler la bibliothèque des petits. M. Maurice Dumas qui a déjà participé au projet Lire et faire Lire représente le Comité culturel.**

M<sup>me</sup> Marie-Josée Proulx St-Pierre, bibliothécaire à la Commission Scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup, a été chargée de la sélection des volumes. M. Christophe Ukundayezu, également bibliothécaire s'est affairé à l'enregistrement des nouveaux titres de façon à rendre tous les ouvrages rapidement disponibles.

Encore une fois MERCI! pour ce don. M<sup>me</sup> Esther Auger et M<sup>me</sup> Jocelyne Michaud pourront dès janvier faire profiter les petits de nouvelles histoires pour stimuler leur imagination et leur goût de la lecture. Sur la photo, on les retrouve avec M. Maurice Dumas, M<sup>me</sup> Marie Bérubé et M<sup>me</sup> Vicky Dumont enseignantes au préscolaire, M<sup>me</sup> Audrey Bernier, éducatrice spécialisée ainsi qu'un élève de la 6<sup>e</sup> année présent lors de la remise, M. Victor Gagnon.





## L'ISLE POUSSE VERTE

Ça y est, 2018 est arrivé et c'est avec plaisir que nous annonçons la continuité des jardins collectifs et communautaires de L'Isle-Pousse-Verte cet été! Du nouveau cette année, nous aurons accès à un cabanon d'entreposage et des outils à partager. Sachez qu'il n'est aucunement nécessaire d'être expérimenté pour participer, il suffit d'avoir le désir de faire pousser de bons légumes frais au cours de l'été. Tous ceux et celles intéressés à acquérir une parcelle pour la prochaine saison peuvent réserver en écrivant à [lisle.pousse.verte@gmail.com](mailto:lisle.pousse.verte@gmail.com) ou téléphoner au 581-648-8812. De plus, il y aura une rencontre le mercredi 7 février pour ceux et celles qui seraient intéressés de faire un achat de groupe pour les semences.

Au plaisir de vous rencontrer!

 L'équipe de L'Isle pousse Verte

## LE CLUB DES 50 ANS ET +



**Dimanche 25 février 2018, à 20 heures**

Endroit : Pavillon de L'Amitié

Musique : Michel Gagnon

Pour information : Robert Ouellet : 418-898-5439

Jean-Guy Pelletier : 418-898-2766

## PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES

La Table d'harmonisation de L'Isle-Verte est fière d'offrir, encore cette année, un programme de soutien financier pour aider les organismes bénévoles à créer et consolider des activités à l'intention de la clientèle 50 ans et plus, résidant sur le territoire de la municipalité. Le but de ce programme est d'améliorer l'offre en loisirs en organisant des activités ou en bonifiant des activités existantes.

Contactez la Municipalité afin d'avoir plus d'information ou pour soumettre une demande.

418-898-2812, poste 306  
[rosaliedemers@lisle-verte.ca](mailto:rosaliedemers@lisle-verte.ca)





## LES FERMIÈRES VOUS SALUENT GENS DE L'ISLE-VERTE

Lors du 5 à 7 (party des Fêtes des Fermières) nous avons procédé au tirage des billets du cercle. Voici la liste des gagnants :

- 1<sup>er</sup> prix, une nappe tissée : M. Julien Dubé de L'Isle-Verte
- 2<sup>e</sup> prix, une mijoteuse : M<sup>me</sup> Nicole Bélanger de L'Isle-Verte
- 3<sup>e</sup> prix, 40 \$ : M<sup>me</sup> Suzanne Jean de Rivière Trois-Pistoles
- 4<sup>e</sup> prix, 25 \$ : M<sup>me</sup> Karelle Bélanger de Rivière-du-Loup
- 5<sup>e</sup> prix, un livre de recettes des CFQ : M<sup>me</sup> Marie-Paule Lemieux de L'Isle-Verte

Félicitations aux gagnants et un **MERCI** tout particulier à la Caisse Desjardins de Viger et Villeray pour la commandite de l'impression des billets.

Et nous voici rendus à la demie de notre année de travail. Dans notre beau grand local, nos métiers sont à l'oeuvre, naturellement dirigés par les mains habiles de nos Fermières. De magnifiques pièces vous seront présentées lors de l'exposition annuelle en avril prochain, c'est un rendez-vous.

Il y aura le 18 février prochain le déjeuner brunch. C'est également un rendez-vous... Nous vous attendons en grand nombre.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouvelles Fermières soit Mesdames Nicole Dubé, Lise Vézina et Marielle Viel. Bienvenue à vous Mesdames et soyez assurées du soutien des anciennes pour vous aider et vous conseiller dans le choix de votre activité soit le tricot, cochet, tissage et bientôt couture. Il ne tient qu'à vous de choisir.

En terminant, au nom des Fermières et en mon nom personnel, nous vous souhaitons un merveilleux Temps des Fêtes.

**Bonne et heureuse année**

Aline Bourgoin  
Comité communications



## SERVICE DE PRODUCTION DE RAPPORTS D'IMPÔTS

Rendez-vous sur place à **L'Isle-Verte** !!!

Pour les personnes à revenu modeste.  
10 \$ par personne  
Pour les 2 déclarations (Provinciale et fédérale).

Conditions :

1. Habiter L'Isle-Verte, St-Épiphane ou St-Paul-de-La-Croix
2. Avoir un revenu :
  - inférieur à 30 000 \$ pour un couple sans enfant.
  - inférieur à 25 000 \$ pour une personne seule.
  - seuil haussé de 2 000 \$ pour chaque enfant à charge.



**Horaire des rendez-vous**

**Les mercredis**

**7, 14, 21 et 28 mars 2018**

**De 13 h à 15 h 45**

**Les places sont limitées**  
**Réservation à partir du 19 février**  
**418-867-3130, poste 211**



Service  
d'information  
aux aînés

de la MRC de Rivière-du-Loup

Saviez-vous que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, vous pouvez être admissible à un supplément de revenu garanti offert par le gouvernement fédéral?

En effet, ce soutien financier est admissible aux aînés qui ont peu ou qui n'ont pas de revenus provenant d'autres sources que la Sécurité de la vieillesse. C'est une prestation additionnelle qui s'ajoute au montant que reçoit une personne pensionnée.

Ces prestations ne sont pas imposables et sont versées sur une base mensuelle.

Pour être admissible au SRG, une personne doit être bénéficiaire d'une pension de la Sécurité de la vieillesse et le montant des prestations du SRG est basé sur l'état civil et le revenu. Le calcul ne tient pas compte des actifs comme une maison et des biens personnels, ni de la pension de la Sécurité de la vieillesse. Les prestations doivent être renouvelées chaque année.

De plus, il existe une autre prestation offerte à l'époux ou au conjoint de fait d'un prestataire du SRG. Il s'agit de l'allocation. Pour y être admissible, vous devez :

- ♦ être âgé de 60 à 64 ans
- ♦ votre époux ou conjoint de fait reçoit une pension de la Sécurité de la vieillesse et est admissible au SRG
- ♦ être un citoyen canadien ou un résident autorisé
- ♦ habiter au Canada et y avez vécu pendant au moins 10 ans après l'âge de 18 ans
- ♦ votre revenu annuel (ou, pour un couple, votre revenu combiné) est inférieur au revenu annuel maximum.

Donc si vous croyez qu'une de ces prestations pourrait s'appliquer à votre situation, n'hésitez pas à communiquer avec Service Canada au 1-800-622-6232 ou au [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca).

Pour toute information supplémentaire, le **Service d'information aux aînés** est là pour vous expliquer ou pour vous aider à faire une demande de SRG. Contactez- nous au 418-867-8011. C'est avec courtoisie que vous serez servi.

## PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439 ou cellulaire au 418-868-5438.



## LA NALOXONE

Les dérivés de l'opium, telle la morphine, la codéine et plus récemment le fentanyl sont utilisés en médecine depuis longtemps pour traiter des douleurs diverses. Un usage illicite, non contrôlé de ces stupéfiants existe également. Des saisies de narcotiques comprennent régulièrement tant de l'héroïne que des opiacés pharmaceutiques. Le mésusage de ces médicaments, de même que l'usage qu'en font les utilisateurs de drogues intraveineuses peut entraîner une forte dépendance, ainsi que des effets secondaires sérieux. L'intoxication aux narcotiques est potentiellement mortelle, ce qui en fait un enjeu de santé publique important, discuté encore récemment dans les grands médias.

Un antidote aux opiacés, la naloxone, peut sauver la vie d'une personne en situation de surdose. La naloxone est administrée avec succès dans les urgences des hôpitaux depuis longtemps et vient bloquer l'accès de la substance en cause au récepteur opiacé renversant ainsi la narcose. Seules les surdoses de substances de la famille des opiacés peuvent être renversées par la naloxone. Un changement règlementaire permet dorénavant à la population de se procurer la naloxone directement à la pharmacie pour une administration à un proche en situation de surdose. Il est de circonstance de souligner qu'une surdose d'opiacé peut également survenir pendant un épisode de soins aigus, de douleurs chroniques ou dans le cadre de soins palliatifs.

La naloxone est administrée par injection et doit donc faire l'objet d'un enseignement particulier pour les manipulations requises, le prélèvement du médicament et l'injection elle-même. Le matériel nécessaire à son administration sera également fourni par la pharmacie le cas échéant.

La solution à la crise nationale des opiacées qui a court présentement ne saurait être unique. Plusieurs intervenants ont leur rôle à jouer et même si la répression est nécessaire afin de limiter le trafic de stupéfiants, il faut garder en tête que les premières victimes sont souvent les utilisateurs et leurs proches. Dans cette optique, une plus grande disponibilité de l'antidote à la surdose est une avancée qui saura sauver des vies. La réhabilitation des usagers ne pourrait se faire si ceux-ci ont connu une issue fatale.

Le pharmacien, en ayant la possibilité de fournir cet antidote peut contribuer à le rendre plus disponible. D'autre part, il a également la responsabilité d'assurer le suivi et une saine utilisation des narcotiques d'ordonnance qu'il délivre. Cette surveillance se traduit parfois en une restriction de la quantité de comprimés servis ou un suivi étroit de la fréquence des renouvellements.

Le traitement de la douleur, particulièrement de la douleur chronique, est complexe et nécessite souvent l'utilisation de plus d'une classe thérapeutique afin de limiter, justement, l'usage à long terme de fortes doses de narcotiques. Les différentes approches thérapeutiques de la douleur chronique pourront faire l'objet d'une chronique subséquente.

Philippe Lépicier PhD,  
pharmacien

# SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



## VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)  
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

## HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**  
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

## CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

**418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**  
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

### **HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE FÉVRIER**

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 6, 13, 20 et 27 février 2018  
Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 7, 14 et 28 février 2018

Vaccination des bébés de 2 à 18 mois, sera faite dorénavant les jeudis en am. Les rendez-vous sont pris à l'avance.

## PHARMACIE

**Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte  
Téléphone : 418-898-3111**

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie  
**de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne**



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

**PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.**



197, Principale • St-Cyprien, Qc • GOL 2P0  
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • GOL 3L0  
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • GOL 1K0  
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • GOL 1G0

(418) 963-3306  
(418) 497-3925  
(418) 898-3111  
(418) 867-3569

## Horaire du bureau municipal

**141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812**



JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	<b>FERMÉ AU PUBLIC</b>	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	<b>FERMÉ AU PUBLIC</b>	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	<b>FERMÉ</b>



## Horaire de la bibliothèque municipale

**136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309**

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

## Horaire de la Friperie du Nordet

**143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308**



JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

## À VOTRE AGENDA...

7 février :	Rencontre l'Isle pousse Verte, p. 26
9 février :	Soirée de lectures coquines, p. 23
22 février, 19 h :	Rencontre des entreprises, p. 21
25 février, 20 h :	Danse du Club des 50 ans et +, p. 26
1 <sup>er</sup> mars :	Concours Logo pour la Friperie, p. 23